

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 8 JUIN 2020 DE 10H00 A 12H10

Une neuvième audio-conférence dans le cadre de la pandémie du Covid 19 a eu lieu le lundi 8 juin 2020 entre les organisations syndicales locales et la direction de la DIRCOFI Centre Ouest.

Les sujets abordés ont été les suivants :

1°) Questions Ressources Humaines

-- Mouvements locaux de mutation :

La direction a rappelé l'imminence de la publication du mouvement national de mutations des cadres A (paru le 08/06/2020 à 14H00) (les mouvements C et B étant parus respectivement le 20 et le 29 mai) et a invité les élus en CAPL à une réunion préparatoire au mouvement local de mutation pour tous les cadres (A, B et C) le vendredi 12 juin 2020.

Tout en regrettant la suppression des CAPL pour les mouvements locaux, les organisations syndicales locales ont donné leur accord de principe pour participer à cette réunion.

- Modalités d'application de la note DGFIP du 29 avril 2020 relative à l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 (Jours de congés et jours RTT) :

SOLIDAIRES a demandé communication du nombre d'agents télétravailleurs susceptibles d'être concernés par l'imposition rétroactive de jours d'ASA sur la période du 17 avril au 31 mai 2020.

La direction a indiqué que la discussion était en cours avec les chefs de service.

SOLIDAIRES a rappelé que certaines DIRCOFI avait su faire preuve de mansuétude en la matière, notamment la DIRCOFI Sud Ouest qui ne prélèvera aucun jour pour les collègues en télétravail pendant le confinement. Ce à quoi la direction a répondu que d'autres directions pouvaient avoir des positions plus strictes, et que la DIRCOFI Centre Ouest pourrait avoir à rendre des comptes aux organes de contrôle qui ont repris à la DGFIP. Le sujet pour la direction semble être, moins de tenir compte des contraintes rencontrées par les télétravailleurs dans la période, que de suivre, par un comportement quasi grégaire, les directions les plus dures en matière d'application de la note sur les congés.

S'agissant de la position sous SIRHIUS des vérificateurs, les organisations syndicales ont demandé si la consigne avait évolué, ayant constaté des pratiques différentes selon les services. La direction a confirmé que si les collègues venaient ponctuellement au bureau (type une demi-journée par semaine), la codification télétravail devait être retenue. La direction a indiqué qu'un message allait être envoyé aux chefs de service, prévoyant que jusqu'au 10 juillet, les vérificateurs (même en présentiel) restent en position de télétravail, quand ils ne sont ni en autorisation d'absence, ni en congé. Bien que non évoqué au cours de cette audio conférence, SOLIDAIRES s'interroge sur l'utilisation du code "télétravail" sur SIRHIUS y compris lorsque les vérificateurs sont sur place en entreprise. Ce qui conduirait à demander des remboursements de frais de déplacement et de repas alors que les collègues concernés utiliseraient un code "télétravail", sans parler d'éventuels accidents de trajets ! A suivre...

- Report des congés 2019 :

A la demande de précisions sur le report des jours de congés 2019, la direction a indiqué que le Compte Epargne Temps pourrait être alimenté par les jours de report mais que les modalités étaient en cours d'expertise.

- ASA garde enfants de moins de 16 ans :

Si des agent.es rencontraient des difficultés de garde d'enfants de moins de 16 ans, en l'absence d'attestation de l'établissement scolaire (par exemple le mercredi où il n'y aurait pas d'école), la direction a permis qu'une ASA puisse être déposée, sous réserve d'une attestation sur l'honneur de l'agent.e à transférer au chef de service.

La direction a par ailleurs rappelé l'existence de la plateforme nationale Yoopies pour trouver des solutions alternatives en matière de garde d'enfants.

- Prime COVID-19 :

A la demande de SOLIDAIRES à propos des modalités d'attribution de la prime dite COVID-19 à la DIRCOFI Centre Ouest, la direction a indiqué que la réflexion était entamée. Elle a rappelé que cette prime est destinée à souligner un surcroît de travail en présentiel comme en télétravail, que 30% des agent.es sont éligibles au maximum (potentiellement pas de différence selon les grades). Le montant de la prime est de 330€ et peut atteindre 1 000€ (pour maximum 30% des agents « primés »). La direction a indiqué que le nombre d'agent.es concerné.es serait peu important à la DIRCOFI Centre Ouest.

Une organisation syndicale a fait le lien entre les modalités d'attribution de cette prime et la question des congés/RTT et ASA imposées pour dénoncer l'arbitraire de ces décisions et regretter la très mauvaise ambiance dans les services suite notamment au « reporting » de l'activité demandé aux agents par la direction (mettant en porte-à-faux certain.es chef.fes de service). Le directeur a pris prétexte de l'utilisation d'un mot de cette organisation syndicale pour s'offusquer et remettre en cause la restitution du climat social par les représentants du personnel ! SOLIDAIRES est intervenue pour rappeler que le climat de suspicion et de défiance est réel à la DIRCOFI Centre Ouest. Certes, les situations peuvent être variables selon les services et/ou les agent.es, il n'en demeure pas moins qu'il ressort un climat général délétère à la DIRCOFI Centre Ouest largement induit par des décisions prises au mépris de la fameuse bienveillance invoquée. La direction qui ne rencontre apparemment que des agent.es satisfait.es, heureu.x.ses et épanoui.es a demandé aux organisations syndicales de faire remonter des situations d'agent.es insatisfait.es. SOLIDAIRES a relevé que le contexte pouvait être anxiogène et ne manquera pas d'effectuer ces remontées mais bien sûr de façon anonyme pour les agent.es.

SOLIDAIRES a indiqué que le recours au télétravail dans des conditions plus ou moins satisfaisantes dans la période de pandémie doit conduire à une réflexion sur l'organisation du travail, en intégrant davantage de souplesse pour les agent.es.

A la demande de SOLIDAIRES, la direction a indiqué qu'elle donnerait la répartition des bénéficiaires de la prime par grade, sauf à ce que cela permette d'identifier les bénéficiaires. Cette prime sera versée au titre de la paie de juillet.

- Jour de carence :

SOLIDAIRES a demandé la confirmation que le jour de carence était suspendu durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, soit, en principe, il sera réintroduit le 11 juillet.

La direction a indiqué attendre une information officielle.

2°) Point d'étape sur le plan local de reprise d'activité :

La direction a indiqué que la phase d'arbitrage des dossiers entre l'animation du CF (jouant le rôle de comité de reprise) et les chefs de service était toujours en cours, même si beaucoup d'arbitrages avaient été rendus. Dans la majorité des cas, les contacts des vérificateurs avec les

entreprises vérifiées se sont bien passés et de nombreuses entreprises souhaitent finir le contrôle fiscal en cours.

La direction a ajouté qu'une attention particulière doit être apportée au recouvrement et qu'elle s'attend à l'arrivée de dossiers CCSF en septembre prochain. Les directions locales ont mis en place des outils de suivi des difficultés de recouvrement des entreprises. Les dossiers considérés comme frauduleux devront être repris instamment.

La direction a souligné que certaines brigades étaient mobilisées par la campagne IR. La priorité demeure le soutien aux directions locales.

S'agissant des consignes sanitaires, la direction est revenue sur leur respect en entreprise pour les vérificateurs ou dans les locaux de l'administration pour les recours hiérarchiques (lorsque ceux-ci ne pourront se faire à distance). A cet égard, une trentaine d'interlocutions sont en cours et devraient être organisées à partir de mi-juin.

La direction a précisé qu'elle n'avait pas de visibilité sur la charge que représenterait l'arrivée des dossiers CCSF. Il devrait y avoir la désignation de 1 ou 2 collègues par brigade pour traiter ces dossiers.

La direction a observé que la DG avait clairement indiqué que les indicateurs 2020 du contrôle fiscal sont sans objet, du fait de la pandémie.

3°) Poursuite du soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :

La direction a rappelé que la campagne IR prenait fin vendredi et que ce soutien restait une mission prioritaire jusqu'à cette date. Il a été constaté que le stock de messages sur e-contacts pouvait être très élevé. Il y a beaucoup d'appels téléphoniques des contribuables, notamment parce qu'il n'y a pas eu d'accueil physique cette année.

Les organisations syndicales ont constaté que les collègues volontaires dans le cadre de la campagne IR ont été confrontés, outre les prévisibles questions fiscales, à des questions techniques (notamment d'ordre informatique).

Un CTL sur le plan de reprise d'activité à la DIRCOFI Centre Ouest est prévu le 15 juin 2020 à 10H00.

La prochaine audio-conférence d'information entre les organisations syndicales et la direction est prévue le lundi 22 juin 2020 à 10H00.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos collègues.

RESTONS EN CONTACT

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes ou interrogations sur
solidaires-fp-dircofi-co@dgifp.finances.gouv.fr**

**Retrouvez également d'autres informations sur notre site national
<https://solidairesfinancespubliques.org>**

Pendant cette période de confinement, le journal l'UNITE est ouvert à tous